



MÉDIATHÈQUE

5, rue Ledru-Rollin • 92 150 SURESNES
 01 41 18 16 69

Horaires

mardi, jeudi, vendredi..... 12h30 > 19h
 mercredi et samedi..... 10h > 18h30
 dimanche..... 14h > 18h
 (d'octobre à mi-juin, hors vacances scolaires de Noël)

MÉDIATHÈQUE DE LA POTERIE

10 allée Jean-Baptiste Lully • 92 150 SURESNES
 01 41 18 37 94

Horaires

mardi, jeudi, vendredi..... 14h > 19h
 mercredi, samedi..... 10h > 12h30 et 14h > 18h30
 dimanche..... 10h > 12h30
 (d'octobre à mi-juin, hors vacances scolaires de Noël)



- Fermeture des médiathèques les jours fériés, les week-ends de Pâques et Pentecôte -

HORAIRES D'ÉTÉ

Du 1^{er} juillet
 au 31 août
 Fermeture le jeudi
 et le dimanche

Ouverture aux
 horaires habituels
 le reste de la
 semaine

Fermeture
 les 2 premières
 semaines d'août
 pour **La Médiathèque**

Fermeture
 les 2 dernières
 semaines d'août
 pour **La médiathèque
 de La Poterie**

TARIFS ANNUELS

- famille..... 31 €
- adulte..... 25 €
- membre de comités d'entreprises partenaires..... 22 €
- 19 / 25 ans, 65 ans et +, retraité, demandeur d'emploi,
 minima sociaux, portage à domicile..... 10 €
- remplacement d'une carte perdue..... 1 €

GRATUITE

- jusqu'à 18 ans inclus avec autorisation parentale
- carte professionnelle (pour les structures suresnoises, les professionnels de la petite enfance et les enseignants)



PAS ENCORE INSCRITS ?

VOUS POUVEZ :

- profiter des espaces, lire, travailler, visionner des films, écouter de la musique...
- participer aux animations
- accéder à l'espace numérique (consoles, jeux de société...)
- vous connecter au réseau Wifi
- consulter le catalogue des collections
- faire des photocopies après l'achat d'une carte d'impression

VOUS ÊTES INSCRITS ?

VOUS POUVEZ AUSSI :

- emprunter jusqu'à 20 documents par carte, pour une durée d'1 mois (renouvelable 1 mois)
- accéder 1h30 par jour à un ordinateur, avec accès à Internet
- imprimer : après l'achat d'une carte d'impression
- accéder à des ressources en ligne
- gérer votre compte à distance sur le site des médiathèques (prolongation des emprunts, réservations...)
- pour les professionnels de la petite enfance / enseignants / structures municipales : emprunter 40 documents pour 1 mois (renouvelable 1 mois).

ATTENTION : VEILLEZ À RENDRE LES DOCUMENTS À LA BONNE DATE !

15 jours de retard

= 3€ de pénalités + carte bloquée

31 jours de retard

= 6€ de pénalités + carte bloquée

61 jours de retard

= 9€ de pénalités + carte bloquée

Tout document abîmé ou perdu devra être remplacé à l'identique.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- À domicile, par le biais du portage, ou en extérieur durant les beaux jours, les médiathèques viennent à vous !

- Les boîtes de retour 24/24 vous permettent de rendre vos documents à tout moment dans la médiathèque de votre choix.

Bonne découverte des médiathèques et à bientôt !
mediatheque-suresnes.fr

